

Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2024

La liste et la signification des termes repérés par un * dans le questionnaire figurent dans la notice que vous trouverez à la suite du questionnaire dans ce document.

Questionnaire de l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2024

I : Vos coordonnées

Veillez renseigner les informations suivantes vous concernant.

1. Nom :

2. Prénom :

3. Courriel :

4. Téléphone (fixe ou mobile) :

Merci de bien vouloir renseigner votre numéro de téléphone sans espace ni tiret, selon l'un des deux formats suivants (exemples) : 0123456789 ou +33123456789.

5. Fonction au sein de l'entreprise :

II : Innovation

Innovation de produits

Une innovation de produit est l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré par rapport aux produits précédemment élaborés par l'entreprise.

Veillez inclure notamment :

- les changements significatifs de design
- les biens ou services numériques nouveaux ou améliorés

Veillez exclure* notamment :

- la revente en l'état de nouveaux biens ou services
- les changements de nature esthétique

1. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle introduit :

un bien nouveau ou amélioré* ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
un service nouveau ou amélioré* ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



Si vous avez répondu « Non » à chacune de ces deux modalités, veuillez passer à la question 6 du module II. Sinon, veuillez poursuivre.

2. Ces biens ou services nouveaux ou améliorés étaient-ils :

nouveaux comparés aux biens ou services offerts par vos concurrents ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
identiques ou très similaires aux biens ou services offerts par vos concurrents ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3. En 2024, quelle était la part du chiffre d'affaires générée par les biens et services nouveaux ou améliorés ?

□ □ □ □ %

4. Pouvez-vous décomposer cette part selon que ces biens ou services nouveaux étaient :

La somme doit être égale à la part renseignée à la question II.3.

	Part dans le chiffre d'affaires
nouveaux comparés aux produits déjà offerts par vos concurrents ?	□ □ □ □ %
identiques ou très similaires aux produits déjà offerts par vos concurrents ?	□ □ □ □ %

5. Qui a développé ces innovations de biens ou services ?

Plusieurs réponses possibles

- Votre entreprise seule
- Votre entreprise en adaptant ou modifiant des produits développés par d'autres entreprises ou organismes (y compris d'autres entreprises appartenant à votre groupe financier*)
- Votre entreprise conjointement avec d'autres entreprises ou organismes (y compris d'autres entreprises appartenant à votre groupe financier*)
- D'autres entreprises ou organismes (y compris d'autres entreprises appartenant à votre groupe financier*)

6. Votre entreprise s'est-elle engagée dans des activités spécialisées de design* au cours des trois années 2022 à 2024 ?

- Oui
- Non

Innovation de procédés

Une innovation de procédé est la mise en œuvre dans l'entreprise d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport aux procédés précédemment employés par l'entreprise. Pour plus de détails ou d'exemples, vous pouvez vous référer à la notice.

7. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle introduit un procédé nouveau ou significativement amélioré relatif aux méthodes dans ces différents domaines ?

Méthodes de production ou de développement de biens ou de services*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Logistique, livraison, distribution*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Traitement de l'information et communication*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Comptabilité, opérations administratives, logiciel de gestion intégré (PGI – ERP)*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Organisation des procédures, relations externes*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Organisation du travail, processus de décision, management des ressources humaines*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Marketing, promotion, emballage, tarification, placement de produit, service après-vente*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités, veuillez passer à la question 9 du module II. Sinon, veuillez poursuivre.

8. Qui a développé ces innovations de procédés ?

Plusieurs réponses possibles

- Votre entreprise seule
- Votre entreprise en adaptant ou modifiant des procédés développés par d'autres entreprises ou organismes (y compris d'autres entreprises appartenant à votre groupe financier*)
- Votre entreprise conjointement avec d'autres entreprises ou organismes (y compris d'autres entreprises appartenant à votre groupe financier*)
- D'autres entreprises ou organismes (y compris d'autres entreprises appartenant à votre groupe financier*)

Activités d'innovation

Les activités d'innovation sont définies par les activités de développement, financières ou commerciales engagées dans le but d'innover.

Les activités de recherche et développement expérimental (R&D) font partie des activités d'innovation.

Les activités de R&D comprennent les travaux créatifs et systématiques entrepris afin d'augmenter les connaissances – y compris les connaissances sur l'humanité, la culture ou la société – ou de développer de nouvelles applications basées sur les connaissances existantes.

Pour plus de détails ou d'exemples, vous pouvez vous référer à la notice.

9. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle :

développé des activités de R&D en interne* de façon continue ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
développé des activités de R&D en interne* de façon occasionnelle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
développé des activités de R&D en externe* ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
développé des activités d'innovation encore en cours à la fin de l'année 2024 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
abandonné ou suspendu une activité d'innovation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
mené à bien des activités d'innovation qui n'ont pas conduit à des innovations introduites entre 2022 et 2024* ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez passer à la question 2 du module III. Sinon, veuillez poursuivre.

10. Pour la seule année 2024, quelles ont été vos dépenses pour vos activités d'innovation (y compris de R&D*) (HT, en milliers d'euros) ?

Veillez inclure dans la réponse les activités de R&D ; les acquisitions de machines, équipements, logiciels ; les acquisitions de connaissances (brevet, licences, marque) ; les activités de design, de distribution, de formation ou de développement professionnel (formation continue) et les activités de marketing.

	Dépenses en 2024 (données comptables ou estimations)
Activités de R&D réalisées en interne*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ k€
Activités de R&D réalisées en externe* (y compris par des entreprises appartenant à votre groupe financier*)	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ k€
Autres activités d'innovation (hors celles de R&D)*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ k€

III : Freins à l'innovation



Si vous avez répondu « Oui » à une des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez répondre à la question ci-dessous. Ensuite, veuillez passer au module IV.

1. Pour quelle raison principale votre entreprise n'a-t-elle pas eu plus d'activités d'innovation au cours des trois années 2022 à 2024 ?

Merci de ne cocher qu'une seule case, en indiquant la raison la plus importante.

- Manque de ressources (financières, de personnel qualifié, de matériel, etc.)
- Autres raisons que le manque de ressources (raisons stratégiques, pas le bon moment pour innover davantage, d'autres priorités, risques trop élevés, faibles rendements attendus, etc.)
- Pas de besoin d'innover davantage



Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez répondre à la question ci-dessous. Ensuite, veuillez passer au module IV.

2. Pour quelle raison principale votre entreprise n'a-t-elle pas eu d'activités d'innovation au cours des trois années 2022 à 2024 ?

Merci de ne cocher qu'une seule case, en indiquant la raison la plus importante.

- Manque de ressources (financières, de personnel qualifié, de matériel, etc.)
- Autres raisons que le manque de ressources (raisons stratégiques, pas le bon moment pour innover, d'autres priorités, risques trop élevés, faibles rendements attendus, etc.)
- Pas de besoin d'innover

IV : Coopération

1. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle coopéré avec d'autres entreprises ou organismes pour :

La coopération existe quand deux participants ou plus se mettent d'accord pour prendre la responsabilité d'une tâche ou d'une série de tâches et que l'information est partagée entre les participants pour faciliter l'exécution de la ou lesdites tâches.

des activités de R&D ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d'autres activités d'innovation (hors celles de R&D) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d'autres activités (hors celles d'innovation et de R&D) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez passer au module V. Sinon, veuillez poursuivre.



Si vous avez répondu « Non » aux deux premières modalités de la question IV.1, veuillez passer au module V. Sinon, veuillez poursuivre.

SPECIMEN

2. Au cours des trois années 2022 à 2024, avec quel(s) type(s) de partenaires votre entreprise a-t-elle coopéré pour ses activités d'innovation (y compris de R&D) ?
Cochez toutes les cases pertinentes.

	En France	Dans d'autres pays de l'Union européenne ou de l'AELE*	Dans d'autres pays
Partenaires de coopération du même secteur d'activité que celui de votre entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises privées (hors celles du groupe auquel appartient éventuellement votre entreprise) :			
– <i>consultants, laboratoires commerciaux, instituts de recherche privés</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– <i>fournisseurs d'équipements, matériels, composants ou logiciels</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– <i>entreprises clientes de vos biens ou services</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– <i>entreprises concurrentes</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– <i>autres entreprises</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises privées faisant partie de votre groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partenaire de coopération d'un autre secteur d'activité que celui de votre entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Universités, grandes écoles, établissements d'enseignement supérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organismes du service public (administration, école, hôpital, agence publique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Clients ou consommateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instituts privés à but non lucratif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V : Financements

1. Au cours des trois années 2022 à 2024, pour financer des activités d'innovation ou non, votre entreprise a-t-elle cherché à :

augmenter ses capitaux propres ?	<input type="checkbox"/> Oui avec succès	<input type="checkbox"/> Oui mais sans succès	<input type="checkbox"/> Non
souscrire des emprunts (y compris location avec option d'achat ou crédit-bail) ?	<input type="checkbox"/> Oui avec succès	<input type="checkbox"/> Oui mais sans succès	<input type="checkbox"/> Non
obtenir des financements alternatifs* ?	<input type="checkbox"/> Oui avec succès	<input type="checkbox"/> Oui mais sans succès	<input type="checkbox"/> Non

➔ Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez passer à la question 8 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ Si vous avez répondu « Non » ou « Oui mais sans succès » à chacune des modalités de la question V.1, veuillez passer à la question 3 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

2. Quels types de financements votre entreprise a-t-elle utilisés pour ses activités d'innovation (y compris de R&D) ?

Ses capitaux propres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Des emprunts	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Des financements alternatifs*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle obtenu des soutiens financiers des organismes suivants ?

Veillez inclure les soutiens financiers issus de subventions, prêts subventionnés ou de services fournis par le gouvernement à des coûts inférieurs à ceux du marché.

Veillez exclure le financement d'activités sous contrat avec le secteur public (État, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, hôpitaux et autres services publics tels que sécurité, transport ou énergie).

Collectivités territoriales (Région, département, commune, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Organismes gouvernementaux nationaux (y compris Bpifrance*, EUREKA*, ANR*, Ademe* et aussi ministères, DREETS*, FUI*, PIA* etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Union européenne via le programme pour la Recherche et l'Innovation (Horizon Europe*)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autre financement de l'Union européenne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

➔ Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités de la question V.3, veuillez passer à la question 8 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ Si vous avez répondu « Oui » à la première modalité de la question V.3, veuillez répondre à la question 4 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

4. Une partie des soutiens financiers provenant de collectivités territoriales a-t-elle été utilisée pour vos activités d'innovation (y compris de R&D) ?

- Oui
 Non

➔ Si vous avez répondu « Oui » à la deuxième modalité de la question V.3, veuillez répondre à la question 5 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

5. Une partie des soutiens financiers provenant d'organismes gouvernementaux nationaux a-t-elle été utilisée pour vos activités d'innovation (y compris de R&D) ?

- Oui
 Non

➔ Si vous avez répondu « Oui » à la troisième modalité de la question V.3, veuillez répondre à la question 6 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

6. Une partie des soutiens financiers provenant de l'Union européenne via le programme pour la Recherche et l'Innovation a-t-elle été utilisée pour vos activités d'innovation (y compris de R&D) ?

- Oui
 Non

➔ Si vous avez répondu « Oui » à la quatrième modalité de la question V.3, veuillez répondre à la question 7 du module V. Sinon, veuillez poursuivre.

7. Une partie des soutiens financiers provenant d'autres financements de l'Union européenne a-t-elle été utilisée pour vos activités d'innovation (y compris de R&D) ?

- Oui
 Non

8. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle bénéficié de crédits ou d'exonérations fiscales ?

Veillez inclure les crédits d'impôts et abattements ou tout autre type d'allègement fiscal.

De crédits d'impôts (CIR*, CII*, CIC*, CICO*) et autres exonérations fiscales et sociales dédiés à l'innovation (JEI*, JEU*, etc.) ou à la R&D	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
De crédits d'impôts et autres exonérations fiscales et sociales pour les autres activités	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

VI : Relations avec les utilisateurs

L'utilisateur peut être le client, le consommateur final ou une entreprise qui utilise votre bien ou service comme produit intermédiaire (hors entreprise du groupe auquel appartient éventuellement votre entreprise). La personnalisation est aussi connue sous le nom de customisation. La différence avec la co-création réside dans la participation active des utilisateurs au développement du bien/service proposé par l'entreprise dans le cadre d'une co-création. La personnalisation exclut l'industrialisation des options personnalisables. Pour plus de détails ou d'exemples, vous pouvez vous référer à la notice.

1. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle fabriqué ou fourni des biens et services en réponse à des demandes spécifiques d'utilisateurs* :

en créant des biens/services avec des utilisateurs, ces utilisateurs ayant eu un rôle actif dans la création d'idée, le design ou le développement des biens/services (co-création) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
en développant seule des biens/services destinés spécifiquement aux besoins de certains utilisateurs (personnalisation) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
en offrant des biens et services standardisés à différents clients (y compris industrialisation des options personnalisables) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

VII : Innovation avec des bénéfices environnementaux

1. Au cours des trois années 2022 à 2024, dans quelle mesure les facteurs suivants, liés au changement climatique, ont-ils été importants pour votre entreprise ?

Politiques gouvernementales liées au changement climatique	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Demande accrue pour des produits qui aident à s'adapter au changement climatique	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Coûts de production accrus dus au changement climatique (coûts d'assurances plus élevés, prix plus élevés pour l'eau, coûts d'adaptation des process ou des lieux de travail, etc.)	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Conditions climatiques extrêmes (dommages, perturbations, etc.)	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné

Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez passer au module VIII. Sinon, veuillez poursuivre.

Une innovation apportant des bénéfices environnementaux est un produit ou un procédé, nouveau ou amélioré, qui génère des impacts environnementaux moins importants par rapport aux produits ou procédés existants. Le bénéfice environnemental peut être l'objectif principal de l'innovation ou la résultante d'autres objectifs.

Le bénéfice environnemental d'une innovation peut se réaliser lors de la production d'un bien ou d'un service, ou lors de sa consommation ou de son utilisation par l'utilisateur final.

2. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle introduit des innovations apportant un bénéfice environnemental ?

- Oui
- Non



Si vous avez répondu « Non », veuillez passer au module VIII. Sinon, veuillez poursuivre.

3. Quel a été l'impact de ces innovations pour votre entreprise concernant les aspects suivants ?

Réduction de la consommation de matières ou d'eau par unité produite	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Réduction de la consommation d'énergie ou de l'empreinte carbone (réduction des émissions de CO2)	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Réduction de la pollution de l'air, de l'eau, des sols ou sonore	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Remplacement d'une partie des matériaux par des substituts moins polluants ou moins dangereux	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Remplacement d'une partie de l'énergie fossile par des sources d'énergie renouvelables	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Recyclage des déchets, de l'eau ou de matériaux pour un usage personnel ou la vente	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Protection de la biodiversité	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné

4. Quel a été l'impact de ces innovations pour l'utilisateur final concernant les aspects suivants ?

Réduction de la consommation d'énergie ou de l'empreinte carbone (réduction des émissions de CO2)	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Réduction de la pollution de l'air, de l'eau, des sols ou sonore	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Facilitation du recyclage des produits après utilisation	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Prolongation de la durée de vie grâce à des produits plus durables	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Réduction de la quantité de déchets liés aux emballages	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Protection de la biodiversité	<input type="checkbox"/> Important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné



Si vous avez répondu « Non concerné » à chacune des modalités des questions 3 et 4, veuillez passer au module VIII. Sinon, veuillez poursuivre.

5. Au cours des trois années 2022 à 2024, dans quelle mesure les facteurs suivants ont-ils été importants pour inciter votre entreprise à introduire des innovations apportant des bénéfices environnementaux ?

Réglementations environnementales existantes	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Taxes, charges ou redevances environnementales existantes	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Réglementations ou taxes environnementales à venir	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input checked="" type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Existence d'aides gouvernementales, de subventions ou d'autres incitations financières pour les innovations environnementales	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input checked="" type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Demande existante ou anticipée pour des innovations environnementales sur le marché	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Amélioration de la réputation de votre entreprise	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Suivre les actions ou initiatives impulsées dans votre secteur d'activité en faveur de bonnes pratiques environnementales	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Coût élevé de l'énergie, de l'eau ou des matériaux	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné
Besoin de répondre à des contrats obtenus dans le cadre d'un marché public	<input type="checkbox"/> Très important	<input type="checkbox"/> Moyennement important	<input type="checkbox"/> Peu important	<input type="checkbox"/> Non concerné

SPR

VIII : Stratégies et droits de propriété intellectuelle

Stratégies

1. Au cours des trois années 2022 à 2024, dans quelle mesure les affirmations suivantes décrivent-elles les conditions rencontrées par votre entreprise ?

Veillez cocher une case par ligne.

Les développements technologiques futurs sont difficiles à prédire	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout
Le niveau de la demande est difficile à prédire	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout
Les hausses des prix entraînent la perte de clients	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout
Les biens et services concurrents sont facilement substituables à ceux de votre entreprise	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout
L'entrée de nouveaux concurrents fait peser une menace majeure sur la position de votre entreprise sur le marché	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout
Les actions de vos concurrents sont difficiles à prédire	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout
La concurrence fait peser une menace majeure sur la position de votre entreprise sur le marché	<input type="checkbox"/> Entièrement	<input type="checkbox"/> En partie	<input checked="" type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Pas du tout

Droits de propriété intellectuelle (DPI)

2. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle :

Veillez prendre en compte toutes les demandes déposées entre 2022 et 2024, qu'elles aient abouti ou non.

déposé un brevet (y compris certificat d'utilité) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
déposé un logo ou une marque ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
déposé un dessin ou un modèle industriel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
engagé des démarches de reconnaissance de droit d'auteur (y compris enveloppe Soleau) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
engagé des démarches de protection d'un secret commercial ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
déposé un logiciel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3. Au cours des trois années 2022 à 2024, votre entreprise a-t-elle :

accordé sous licence l'utilisation de ses droits de propriété intellectuelle à des tiers ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
vendu ses droits de propriété intellectuelle à des tiers ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
échangé ses droits de propriété intellectuelle (mutualisation, licences croisées, etc.) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
acheté des droits de propriété intellectuelle à des tiers ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

➔ **Si vous avez répondu « Non » à chacune des modalités des questions II.1, II.7 et II.9, veuillez passer au module X. Sinon, veuillez poursuivre.**

IX : Impacts de l'intelligence artificielle sur vos innovations

1. En 2024, votre entreprise a-t-elle utilisé une ou plusieurs technologies d'intelligence artificielle pour ses activités d'innovation ?

L'intelligence artificielle fait référence aux systèmes utilisant des technologies comme la fouille de textes (text mining), la vision par ordinateur, la reconnaissance automatique de la parole, la génération automatique de texte, l'apprentissage automatique (machine learning), l'apprentissage profond. L'intelligence artificielle rassemble, utilise ou produit des données, par exemple pour prédire, recommander ou décider, avec des niveaux d'autonomie variés.*

- Oui
 Non

➔ **Si vous avez répondu « Non », veuillez passer au module X. Sinon, veuillez poursuivre.**

2. L'utilisation d'une ou plusieurs technologies d'intelligence artificielle a-t-elle eu un impact sur vos innovations de produits en 2024 ?

Déploiement de nouvelles innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Accélération du déploiement d'innovation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Report du déploiement d'innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Abandon du déploiement d'innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3. L'utilisation d'une ou plusieurs technologies d'intelligence artificielle a-t-elle eu un impact sur vos innovations de procédés en 2024 ?

Déploiement de nouvelles innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Accélération du déploiement d'innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Report du déploiement d'innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Abandon du déploiement d'innovations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

X : Informations générales sur votre entreprise

Ce module traite d'informations générales sur votre entreprise. Il n'est pas spécifiquement relié à vos activités d'innovation (y compris de R&D).

1. Quel était le montant du chiffre d'affaires hors taxes de votre entreprise en 2024 ?

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ k€

2. En 2024, quelle part approximative de vos effectifs avait un diplôme équivalent à un BAC+2* ou plus ?

- 0
- de 1 à moins de 5 %
- de 5 à moins de 10 %
- de 10 à moins de 25 %
- de 25 à moins de 50 %
- de 50 à moins de 75 %
- 75 % ou plus
- Ne sais pas

3. En 2024, quelle part approximative de vos effectifs avait un diplôme équivalent à un BAC+5 ou plus ?

- 0
- de 1 à moins de 10 %
- de 10 à moins de 25 %
- de 25 à moins de 50 %
- 50 % ou plus
- Ne sais pas

Temps de réponse et commentaires

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

□ □ heures □ □ minutes

Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :

Notice explicative de l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2024

Cette enquête a plusieurs objectifs, elle permet notamment :

- de mesurer le taux d'innovation des entreprises ;
- d'obtenir des informations sur la nature des innovations ;
- de mesurer le poids économique de l'innovation en France.

La présente notice a pour but de vous aider à répondre le plus rapidement et le plus efficacement à notre enquête.

Les nouveautés ou les améliorations sont à considérer pour votre entreprise. Pour faciliter votre réponse à l'enquête, des exemples d'innovations de biens ou de services sont proposés dans cette notice. Des exemples de « non-innovation » sont également fournis.

La liste d'innovations qui suit n'est pas exhaustive, mais permet de préciser les différentes notions d'innovations abordées dans le questionnaire.

Innovations de produits

Une innovation de produit est l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré par rapport aux produits précédemment élaborés par l'entreprise.

Exemples de biens nouveaux ou améliorés :

- Remplacement de matériaux existants par des matériaux ayant des caractéristiques améliorées : composites plus légers, matières plastiques respectueuses de l'environnement, etc. ;
- Introduction de composants nouveaux ou améliorés dans les gammes de produits existantes : processeurs plus performants, introduction de capteurs, etc. ;
- Ajout de nouvelles fonctions : lampes de bicyclette rechargées via un port USB, poubelles qui émettent un signal lorsqu'elles sont pleines, produits pouvant se replier pour faciliter le rangement, etc. ;
- Nouvelle conception de produits de consommation : appareils conçus pour prendre peu de place, etc.

Exemples de services nouveaux ou améliorés :

- Amélioration du processus : gestion de l'approvisionnement en magasin, meilleur point de ramassage et de dépose pour les voitures de location ;
- Nouveaux services pour le client : mise en place d'une carte de fidélité, mise en place d'un service client, etc. ;
- Nouvelles formes de garantie pour le client : extension de garantie sur les produits neufs ou d'occasion, regroupement de garanties avec d'autres services, etc. ;
- Introduction de nouvelles technologies : paiement électronique, recommandations personnalisées, etc.

La revente en l'état de produits (biens ou prestations de services) innovants entièrement élaborés et développés par d'autres entreprises ne constitue pas une innovation. En revanche, la production d'un nouveau produit dont l'innovation a été mise en œuvre par une autre entreprise est une innovation.

Innovations de procédés

Méthodes de production ou de développement de biens ou de services

- Installation de technologies de fabrication nouvelles ou améliorées, telles qu'une automatisation des équipements ou l'introduction de capteurs en temps réel permettant de réguler les processus ;
- Introduction de nouveaux équipements nécessaires à la fabrication de produits nouveaux ou améliorés ;
- Développement de produits assistés par ordinateur ou autres technologies pour améliorer les capacités de recherche, telles que les équipements en bio-imagerie ;
- Amélioration de l'efficacité des procédés pour réduire les besoins en matériaux ou en énergie.

Logistique, livraison, distribution

- Introduction de codes-barres, de QR codes ou d'identification par radiofréquence (RFID) pour suivre les marchandises à travers la chaîne d'approvisionnement ;
- Mise en place de systèmes GPS de suivi pour le matériel de transport ;
- Développement de systèmes d'échanges automatisés avec les fournisseurs ;
- Introduction de logiciels nouveaux ou améliorés pour optimiser les itinéraires de livraison, améliorer le système d'information achat, etc.

Traitement de l'information et communication

- Développement de nouveaux composants informatiques ;
- Mise en place d'une nouvelle gestion des bases de données.

Comptabilité, opérations administratives, progiciel de gestion intégré

- Introduction de nouveaux logiciels comptables ;
- Introduction de logiciels de suivi des opérations administratives ;
- Introduction d'un système d'automatisation des tâches administratives.

Organisation des procédures, relations externes

- Introduction de normes de contrôle qualité pour les fournisseurs et sous-traitants ;
- Mise en place d'incitations à la performance de groupe ou individuelle ;
- Mise en place d'un système de télétravail ;
- Introduction de nouvelles méthodes d'organisation des relations externes avec d'autres entreprises ou organismes.

Organisation du travail, processus de décision, management des ressources humaines

- Modification de la structure hiérarchique de prise de décision ;
- Adaptation des cycles de travail dans le cadre de la mise en place du télétravail ;
- Mise en place de nouveaux systèmes de formation ;
- Premières alliances/coopérations nécessitant une collaboration étroite entre le personnel de l'entreprise et celui d'autres organisations.

Marketing, promotion, emballage, tarification, placement de produit, service après-vente

- Premières ventes en exclusivité à certains clients ;
- Première utilisation de la consommation média (affichage, radio, web, etc.) pour promouvoir certains produits ;
- Première utilisation de marketing direct via la messagerie, le téléphone ou la voie postale ;
- Première utilisation de la distribution exclusive, comme la vente de produits haut de gamme ;
- Introduction de la tarification variable, avec le prix variant selon le moment de l'achat, la

localisation de l'acheteur, etc. ;

- Mise en place d'un coût unitaire volontairement bas pour conquérir des parts de marché et accroître la reconnaissance de la marque.

Ne sont pas considérées comme de l'innovation, les opérations suivantes :

- Les modifications saisonnières régulières ou cycliques ;
- L'augmentation des espaces de vente, de stockage ou de transport, si ces activités n'ont pas nécessité de changements significatifs dans les procédés de l'entreprise ;
- Le remplacement ou l'extension d'équipements avec des modifications mineures par rapport à ceux existant ;
- Le changement esthétique mineur d'un produit comme le changement de couleur ;
- La mise à jour d'un logiciel ;
- Le recours au télétravail sans modification des cycles ou des outils de travail et la multiplication du recours au télétravail ;
- Les prototypes ou modèles, même si les utilisateurs les ont précommandés ou prépayés ;
- La fusion ou l'acquisition d'une autre entreprise ;
- La cessation de production d'un produit ou de l'utilisation d'un procédé ;
- Les activités des entreprises nouvellement créées.

II. Questions 5, 8, 10 – Groupe financier

Le groupe financier désigne dans ce questionnaire l'ensemble des entreprises, à savoir la tête de groupe (ou société contrôlante) et l'ensemble des entreprises détenues majoritairement ou minoritairement.

II. Question 6 – Design

Les activités de design désignent les activités internes ou externes mises en œuvre pour concevoir ou modifier la forme, l'apparence ou l'utilisation pratique de biens ou services.

II. Question 9 – Activités d'innovation n'ayant pas abouti

Avoir mené à bien une activité d'innovation qui n'a pas conduit à l'introduction d'une innovation entre 2022 et 2024 signifie que l'activité d'innovation s'est achevée fin 2024, mais qu'elle ne concernait qu'une partie d'un produit ou d'un procédé nouveau ou amélioré, ou que l'innovation doit être introduite plus tard.

II. Question 9 – Recherche et Développement expérimental (R&D)

La R&D englobe les travaux systématiques et de création entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Les frais de R&D sont comptabilisés dans le compte 203 du PCG s'ils sont immobilisés, dans le compte 617 ou 62/63/64 sinon.

En interne : Votre entreprise a mis en œuvre des activités de R&D en interne pour créer une nouvelle connaissance, résoudre un problème technique ou scientifique. Il convient d'inclure les dépenses courantes y compris les coûts du travail et du capital (immeubles ou équipements

spécifiques à vos activités de R&D) – en particulier le compte 617 du PCG.

En externe : Votre entreprise a, de façon contractuelle, demandé à une autre entreprise (y compris une entreprise faisant partie de votre groupe financier), un organisme de recherche public ou privé, de mener des activités de R&D pour votre compte. Les entreprises comprises dans votre groupe financier correspondent aux entreprises faisant partie de votre groupe auxquelles sont ajoutées les entreprises détenues minoritairement par votre groupe (sur lesquelles votre groupe n'a pas d'autonomie de décision).

Autres dépenses pour les activités d'innovation (hors celles de R&D) : Cette catégorie comprend toutes les autres activités relatives au développement d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré.

IV. Question 2 – AELE

L'AELE (Association Européenne de Libre Échange) comprend l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

V. Question 3 – Soutiens financiers

Bpifrance : Banque publique d'investissement France ;

Eureka : Programme de soutien de projets innovants pour PME ;

ANR : Agence nationale de la recherche ;

ADEME : Agence de la transition écologique ;

DREETS : dans chaque région métropolitaine la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi ;

FUI : Fonds unique interministériel ;

PIA : Programme d'investissements d'avenir ;

Horizon Europe : Programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne.

V. Question 8 – Crédits ou exonérations fiscales

CIR : Crédit d'impôt recherche ;

CII : Crédit d'impôt Innovation ;

CIC : Crédit Impôt Collection ;

CICo : Crédit d'impôt Collaboration de recherche ;

JEI : Jeunes entreprises innovantes ;

JEU : Jeunes entreprises universitaires.

VI. Question 1 – Personnalisation et co-création

Qu'il s'agisse de « personnalisation » ou de « co-création », l'entreprise s'efforce de répondre aux besoins spécifiques de chaque client en adaptant ses produits. La principale différence réside dans le degré d'implication du client dans le processus de conception et de développement.

- **Personnalisation** : l'entreprise conçoit et développe le produit en fonction des besoins spécifiques du client, sans qu'il ne soit impliqué dans le processus de création.
- **Co-création** : le client participe activement à la conception et au développement, en collaborant directement avec l'entreprise.

Exemples :

- Développement d'applications logicielles :

Personnalisation : une consultation approfondie permet de cerner les besoins du client, mais celui-ci ne prend pas part à la programmation.

Co-création : après un recueil des besoins, le client participe activement au développement du logiciel, par exemple en impliquant ses propres développeurs dans la programmation.

- Créations de pièces détachées pour un constructeur :

Personnalisation : les pièces sont créées en fonction de spécifications du client, qui fournit uniquement ses besoins.

Co-création : le client collabore dès les premières étapes du développement, avec ses ingénieurs travaillant directement avec ceux du fournisseur pour concevoir la pièce.

IX. Questions 1 à 3 – Impacts de l'intelligence artificielle sur vos innovations

Les systèmes d'intelligence artificielle peuvent se présenter sous forme de logiciels ou être intégrés à des appareils. Quelques exemples :

Logiciels :

- Systèmes générant du contenu (IA générative) ;
- Chatbots et assistants virtuels d'entreprise utilisant le traitement automatique du langage naturel (NLP) ;
- Systèmes de reconnaissance faciale fondés sur la vision par ordinateur ou des systèmes de reconnaissance de la parole ;
- Analyse de données par apprentissage automatique (machine learning).

Appareils intégrés :

- Robots autonomes pour l'automatisation des entrepôts ou des travaux d'assemblage ;
- Drones autonomes pour la surveillance de la production ou la manipulation de colis, etc.

X. Question 2 – Niveau de diplôme

La part des effectifs ayant un diplôme de niveau Bac+2 inclut les effectifs ayant un diplôme de niveau Bac+5.